

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue à huis clos et par vidéoconférence, lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

M. le conseiller

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Roger Vaillancourt
Berthier Fortin
Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 6 h 50 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister. Étant donné la présence de tous les membres du conseil, en présence ou en vidéoconférence, et étant donné que la séance se déroule à huis clos, l'heure de la rencontre a été devancée avec le consentement de tous.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

2021-03-033

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-034

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 1^{er} février 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

2021-03-035

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de cent soixante et six mille trois cent quatre-vingt-douze dollars et trente-neuf (166 392.39 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de seize mille six cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze (16 619.94 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et quarante-six (14 684.46 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-dix-neuf (197 696.79 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2117 à 2172.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2021-03-036

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ-INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE ET DE L'ORGANISATION DE SECOURS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-01 »

Madame la directrice générale, Joyce Bérubé, a transmis copie du règlement 2021-02 aux conseillers et conseillères pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

CONSIDÉRANT QUE Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2021-02;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Madame Johanne Fillion lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2021-02, intitulé « Règlement concernant la tarification pour l'utilisation du service régional de Sécurité-Incendie de la MRC de la Matanie et de l'organisation de secours, modifiant le règlement 2003-01 ».

QUE le règlement numéro 2021-02 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03 INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-04, ARTICLE 10 »

Madame la conseillère Lyne Gagnon donne avis de motion et dépôt du projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2021-03, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021, modifiant le règlement 2020-04, article 10 ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2020-04 intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 ».

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

2021-03-037 DÉPÔT RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DE DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021 - NORDIKEAU

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation, de décembre 2020 concernant les ouvrages d'assainissement, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-038 DÉPÔT – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 - NORDIKEAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-039 DÉPÔT – RAPPORT FINAL – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE - ENGLOBE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport final concernant les travaux de réhabilitation sur le chemin de la Réserve-Faunique et sur la route de la Boucanerie, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-040 SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ-INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – ANNÉE 3 ET 4

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter le plan de mise en œuvre pour les années 3 et 4 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, présenté par le Service régional de Sécurité-Incendie de la MRC de la Matanie.

DE transmettre la présente résolution au Service régional de Sécurité-Incendie de la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-041 FORMATION – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 - ADMQ

CONSIDÉRANT l'arrivée de Madame Joyce Bérubé au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT les élections municipales qui auront lieu en novembre 2021;

CONSIDÉRANT la situation particulière liée à la pandémie du Covid-19;

CONSIDÉRANT le coût de deux cent vingt-cinq dollars (225,00 \$) pour les membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu;

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'assister à la formation pour les présidents d'élection de l'ADMQ, qui aura lieu le 20 avril 2021.

DE payer les coûts d'inscription à la formation, au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225,00 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

2021-03-042

RIRL – FIN DES TRAVAUX DU PROJET « RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET DE LA ROUTE DE LA BOUCANERIE » - LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a respecté les modalités du volet RIRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Réserve-Faunique et la route de la Boucanerie sont de compétences municipales et sont admissibles au RIRL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes du projet a été effectuée à la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane approuve les dépenses liées au projet au montant de neuf cent un mille trois cent cinquante-cinq dollars et trente-deux (901 355,32 \$) relatives aux travaux de réhabilitation du chemin de la Réserve-Faunique et de la route de la Boucanerie réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-043

TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – VOLET PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2019-2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif* aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **N° 1** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **N° 1** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-044 ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières sur l'avenue Saint-René.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de trente-trois dollars (33,00 \$) l'unité, pour un total de huit cent vingt-cinq dollars (825,00 \$), taxes en sus et quatre-vingt-cinq dollars, taxes en sus pour la livraison, pour un total de neuf cent dix dollars (910,00 \$), taxes en sus, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-045 AUTORISATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Joyce Bérubé, à procéder à une demande de soumission sur invitation publique dans le cadre des travaux de traitement de surface sur la route Dufour, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-046 NOMINATION – RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES – SÉCURITÉ CIVILE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est exposée à divers aléas d'origines naturelles et anthropiques pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels.

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-047

DEMANDE D'APPUI – DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ – REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MÉDECINS POUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ (RQMDSS)

CONSIDÉRANT que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

CONSIDÉRANT que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre ville;

CONSIDÉRANT que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins.
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) locaux pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

DE demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

2021-03-048

DEMANDE D'APPUI – PROJET DE COMPLEXE AQUATIQUE DE MATANE – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT que la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

CONSIDÉRANT cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de la Matanie, soit plus de 21 000 habitants;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que l'état de la piscine actuelle est très précaire;

CONSIDÉRANT que la piscine municipale accueille environ 40 000 utilisateurs annuellement;

CONSIDÉRANT qu'une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques et pour la relève;

CONSIDÉRANT qu'une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

CONSIDÉRANT que la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et aînés);

CONSIDÉRANT que cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Matane et la MRC de la Matanie ont toutes deux évoqué, dans leur planification stratégique respective, qu'elles souhaitent offrir un milieu de vie attractif afin d'attirer des familles et des travailleurs qualifiés;

CONSIDÉRANT que le projet de complexe aquatique n'a pas été retenu dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE, le Conseil de la MRC de la Matanie appuie la Ville de Matane dans ses différentes auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-049

DEMANDE D'APPUI – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POPULATIONS DE CHEVREUIL, DE L'EXPÉRIENCE DE CHASSE ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES, FAVORISANT UNE BIODIVERSITÉ OPTIMALE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS – UNIS POUR LA FAUNE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-René-de-Matane est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualités; la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle;

CONSIDÉRANT que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

CONSIDÉRANT qu'un sondage réalisé par le ministère de Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 732 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

CONSIDÉRANT que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie l'organisme Unis pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander un ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par FPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis pour la Faune (APF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-050

DEMANDE D'APPUI – CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES – SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

CONSIDÉRANT que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

CONSIDÉRANT qu'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

CONSIDÉRANT que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

CONSIDÉRANT que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'appuyer la campagne *Vers des collectivités durables*.

D'envoyer copie de cette résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient l'appui de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-051

DEMANDE D'APPUI – DEMANDE D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2021

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de janvier 2021 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-03-052

AUTORISATION – MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES – TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Joyce Bérubé, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2019;

CONSIDÉRANT la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2019, soit le 19 mars 2021;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC de La Matanie les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2019, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune demande reçue

2021-03-053

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
**Directrice générale
et secrétaire-trésorière**